

Compte-rendu du conseil municipal

17 juin 2011

Date de la convocation le 10 juin 2011

Présents MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon, Cozzi, Guely, Blanc, Decard, Fornoni et Pavan, Mmes Reynaud-Dulaurier, Callet, Charvet-Tasset, Hirrien, Marcinkowski, Roels et Tomai

Excusés M^{me} Lesage, MM. Blanc et Sasso

Secrétaire de séance M^{elle} Tomai

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 11 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

2011/25) Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales 2011

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral a été constitué de MM. François Bosment, Jean-Louis Roybon, André Junet, M^{elle} Gaëlle Tomai et M^{me} Emmanuelle Charvet-Tasset.

Le conseil a élu pour secrétaire de séance M^{elle} Gaëlle Tomai.

Après avoir rappelé les textes fixant les modalités de l'élection et présenté la liste candidate « Vourey sénatoriales 2011 », le président a invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de cinq délégués en vue de l'élection sénatoriale de septembre 2011.

Le vote a commencé à 18h15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de votes et de suffrages exprimés : 16

Ont réuni la majorité absolue, avec 16 voix chacun, et ont été proclamés délégués :

- M. François Bosment, né le 27/05/1952 à Nancy, résidant 310 chemin du Coteau à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Michel Tirard-Collet, né le 11/07/1948 à Tullins, résidant 135 route des Rivoires à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- Mme Sylvie Reynaud-Dulaurier, née le 18/06/1964 à Voiron, résidant 425 route des Rivoires à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Jean-Louis Roybon, né le 27/03/1942 à Vourey, résidant 135 route du May à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. Serge Cozzi, né le 13/04/1962 à Tullins, résidant 205 chemin du Suzet à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.

2011/26) Désignation des suppléants en vue des élections sénatoriales 2011

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral a été constitué de MM. François Bosment, Jean-Louis Roybon, André Junet, M^{elle} Gaëlle Tomai et M^{me} Emmanuelle Charvet-Tasset.

Le conseil a élu pour secrétaire de séance M^{elle} Gaëlle Tomaiï.

Après avoir rappelé les textes fixant les modalités de l'élection et présenté la liste candidate « Vourey sénatoriales 2011 », le président a invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale de septembre 2011

Le vote a commencé à 18h15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de votes et de suffrages exprimés : 16

Ont réuni la majorité absolue, avec 16 voix chacun, et ont été proclamés suppléants:

- M. Bruno Guely, né le 10/02/1961 à Tullins, résidant 35 route des Rivoires à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- M. André Junet, né le 03/04/1944 à Moirans, résidant 180 le Grand Chemin à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.
- Melle Gaëlle Tomaiï, née le 22/10/1983 à Voiron, résidant 480 chemin du Viéron à Vourey, qui a déclaré accepter le mandat.

2011/27) Procédure de déclaration de projet et mise en compatibilité du POS

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'un projet déposé par l'association Val Marie gestionnaire de l'EHPAD.

L'historique

Le bâtiment du 17^{ème} siècle qui abrite l'institution a reçu un avis défavorable de la commission de sécurité le 15 avril 2010. Ce dernier avis est définitif, car malgré toutes les mises en conformité déjà effectuées, la nature du bâtiment ne permet plus les derniers aménagements demandés portant sur sa structure. Le coût de la rénovation est estimé à 1,3 millions d'euros pour 18 chambres après travaux, sur les 38 actuelles. Cette opération est donc impossible.

La seule alternative envisageable à la fermeture de l'EHPAD de Val Marie est la construction d'une structure neuve en extension du bâtiment actuel. En tant que maire, j'ai accordé une autorisation provisoire de poursuite de l'activité dans l'attente d'un projet alternatif, en demandant des garanties complémentaires de mise en sécurité.

Les propriétaires, - une congrégation religieuse -, et les exploitants, - une association sans but lucratif -, ont engagé des démarches auprès des instances compétentes (Conseil général, ARS...), élaboré un projet architectural fiable et monté les dossiers de financement.

Le projet

Le projet prévoit un bâtiment de deux étages, destiné à l'hébergement des résidents, pouvant accueillir 38 lits. Envisagé à l'arrière de la bâtisse actuelle, il serait invisible de la route et s'intégrerait parfaitement dans le paysage. Son coût est estimé à 4 835 000 € comprenant la construction du nouveau bâtiment de 38 chambres et la rénovation et le réaménagement du château : 11 chambres, des espaces collectifs (salle à manger...) et des locaux techniques.

La commune et les habitants ont un quadruple intérêt à ce que le projet aboutisse et à ce que le site conserve sa vocation d'EHPAD et ne tombe pas dans l'escarcelle d'un propriétaire privé.

- Un intérêt économique tout d'abord, car Val Marie est aujourd'hui un des premiers employeurs de la commune avec actuellement 28 salariés et 8 intérimaires.

- Un intérêt pour la qualité de vie des habitants ensuite, puisque le parc est aujourd'hui ouvert au public et pourra le rester dans le cadre du projet. En outre, il est mis à disposition pour des manifestations exceptionnelles d'envergure (fête du millénaire, feux d'artifices, cérémonies...). Ce ne serait plus le cas s'il était vendu à un particulier.

- Un intérêt patrimonial et historique de surcroît, car le site a été la résidence des grandes familles de Vourey et de nombreuses personnalités. Cette opération permettrait de préserver les façades datant du XVIII^{ème} siècle et le parc arboré qui ne sont par ailleurs protégés par aucune mesure de classement.

- Un intérêt social enfin, et surtout, puisque il s'agit de conserver un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de développer deux unités d'accueil et de soins pour des pensionnaires atteints de la maladie d'Alzheimer. Ces deux unités d'une douzaine de chambre chacune sont autonomes et disposent de leur propre lieu de vie. A noter que l'EHPAD permet à des habitants de la région de Tullins devenus dépendants de rester à proximité de leurs familles.

La problématique

Le terrain est situé en zone naturelle ND, donc inconstructible en l'état actuel du POS. Les délais sont incompatibles avec ceux du PLU. En outre, la commune ne peut utiliser la procédure de révision simplifiée du POS.

En revanche, la commune peut, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action (article L 300-6 du code de l'urbanisme) qui a pour objet de mettre en œuvre l'extension ou l'accueil des activités économiques (article L 300-1 du code de l'urbanisme).

La déclaration de projet ne peut aboutir que si le plan d'occupation des sols de la commune est compatible avec l'opération (article L 123-16 du code de l'urbanisme). Une procédure de mise en compatibilité du POS avec enquête publique précédé d'un examen conjoint est alors nécessaire. La procédure est définie à l'article R 123-23-1 b du code de l'urbanisme et prévoit que c'est la commune qui la mène.

La surface totale nécessaire au projet en terme d'emprise foncière est de 3 000 m² maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de la mise en compatibilité du POS et de la déclaration de projet relatif au projet envisagé par l'association Val Marie,
- et autorise Monsieur le maire à lancer les procédures.

2011/28) Décision modificative n°1

A l'analyse du budget primitif 2011 de la commune, le trésorier nous alerte sur le fait que nous n'ayons pas repris l'intégralité du déficit d'investissement. Nous avons en effet repris le déficit 2010, soit 37 156.65 € au lieu de 79 997.72 € correspondant au déficit cumulé, prenant en compte le déficit antérieur de 42 841.07 €.

Il convient donc de faire une décision modificative pour :

- ajouter 42 841.72 € au compte 001 (la somme ayant été arrondie au BP, le montant ajouté est un peu plus élevé que le déficit antérieur),
- équilibrer la section investissement.

La commission finances propose de corriger et d'équilibrer le budget de la manière suivante :

	Dépenses			Recettes		
	Cpte	Libellé	Montant	Cpte	Libellé	Montant
Fonctionnement	023	Virement à la section investissement	+ 22 806 €	7381	Taxe droits de mutation	+ 22 806 €
Investissement	001 2313	Déficit antérieur Extension du gymnase	+ 42 841.72 € - 20 035.72 €	021	Virement de la section fonctionnement	+ 22 806 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2011/29) Amendement chiffrage SE38

Le 4 février 2011, le conseil municipal a pris acte des avant-projets, des plans de financement prévisionnels et des contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour l'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre de l'aménagement du centre village.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de travaux supplémentaires, le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité SE 38

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	64 683 €
Financements externes	21 133 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	2 166 €
Contribution aux investissements	41 384 €
Soit, à charge de la commune	43 550 €

Travaux sur le réseau France Télécom

Prix de revient prévisionnel de l'opération	15 852 €
Financements externes	5 857 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	471 €
Contribution aux investissements	9 524 €
Soit, à charge de la commune	9 995 €

Total à charge de la commune 53 545 €

L'augmentation de 5 412 € par rapport au chiffrage initial inclut en outre une réserve pour imprévus (2 166 €) et les honoraires du coordinateur sécurité SPS (2 000 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de la contribution correspondante au SE38.

2011/30) Non-valeur d'une taxe d'urbanisme

Le 26 mai 2011, la commune a reçu un état de demande d'admission en non-valeur d'une somme de 10 201 € concernant le pétitionnaire du permis de construire n° PC 566605Z1007 pour acceptation ou rejet.

L'entreprise du pétitionnaire est en liquidation judiciaire. En revanche, celui-ci est propriétaire des lieux, et il y est domicilié actuellement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande d'admission en non-valeur.

2011/31) Indemnité d'administration et de technicité

Vu la délibération du conseil municipal du 11 mai 2005 instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) uniquement pour le cadre d'emploi d'adjoint administratif et étant donné que deux agents administratifs relèvent du cadre d'emploi des rédacteurs, le maire propose d'élargir à tous les cadres d'emploi de la filière administrative.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élargir la prime IAT à l'ensemble des cadres d'emplois administratifs. Les modalités d'applications restent inchangées.

2011/32) Indemnité d'exercice des missions

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 1999 instaurant l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP) pour les titulaires et stagiaires et par souci d'équité entre les agents administratifs, le maire propose d'élargir cette prime aux agents non-titulaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élargir la prime IEMP aux non-titulaires. Les modalités d'applications restent inchangées.

Point sur le PLU

La réunion du 18 mai 2011 avait pour objectif de poursuivre sur la deuxième partie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). M. le maire introduit la réunion en remerciant les présents. Il indique qu'il s'est rendu le matin à une réunion PPA sur le PADD de Renage, qui a permis de prendre connaissance des enjeux pour une commune proche voisine.

Il passe ensuite la parole à M. Gaillard qui présente la deuxième partie du PADD de la commune sur la thématique « Développer ». Celui-ci rappelle dans un premier temps les enjeux ressortis du diagnostic en ce qui concerne le logement, la population et l'urbanisation.

Ensuite, il présente aux élus trois scénarios de développement de la population sur Vourey. Les scénarios sont basés sur des croissances passées ou en cours. Les élus font part d'un certain nombre de remarques :

- Prendre 750 m² comme moyenne pour les logements nouveaux paraît élevé. En effet, les derniers terrains à la vente, dans le lotissement communal, notamment font déjà cette superficie. Il serait bon de partir sur un objectif plus strict, par exemple 500 m² par logement. La moyenne des 10 dernières années est faussée par une ou deux ventes de grands terrains. Pour recalculer une moyenne réaliste il convient d'enlever ces quelques terrains ou de partir sur une surface médiane plutôt qu'une surface moyenne.

- Il serait plus intéressant de partir sur une population 2012 comme point de départ. Il faudrait donc rajouter une trentaine de logements et environ 90 habitants afin d'obtenir une base de population acceptable pour les calculs.

- A priori, le scénario de développement sur une base de 1% de taux de croissance annuel moyen paraît réaliste. Il s'agirait donc de réaliser environ 90 logements sur le territoire dans les 10 années à venir.

M. Gaillard poursuit ensuite la présentation des orientations de développement de la commune en indiquant la traduction réglementaire des éventuels choix municipaux. Les remarques suivantes sont effectuées :

- Il serait bon de permettre d'appliquer l'outil L.123-1-5-7° bis du Code de l'urbanisme pour conserver les rez-de-chaussée commerciaux sur certains secteurs très ciblés du centre-ville. Ainsi, une orientation devra être écrite en ce sens.
- Les élus demandent à M. Gaillard d'intégrer une orientation qui puisse permettre d'empêcher les redivisions parcellaires dans certains secteurs qui ne le supporteraient pas en raison de la faiblesse des réseaux ou de la voirie, ou bien de la volonté de préserver un paysage. Il s'agira sans doute de recenser les possibilités existantes afin de vérifier la nécessité d'une telle mesure.

- Une réflexion sur les déplacements doux et un maillage sur l'ensemble du centre est à élaborer. Les circulations automobiles sur le plateau sont à évoquer également et notamment l'accès au site des Rivoires qui peut être problématique et doit entraîner une réflexion complémentaire.

- Il s'agit d'intégrer l'extension de la ZA de Chantarot dans les parties déjà urbanisées, l'aménagement de la zone étant en cours.

- Il s'agit sans doute également de réfléchir à la partie Sud du centre entre la ZA de Chantarot et l'ancienne gare. Ce secteur est proche du centre et pourrait être le support d'une voie de délestage du centre-ville, ce qui permettrait de mieux réfléchir à l'aménagement des espaces publics du centre. Il s'agit d'un secteur dont le développement éventuel est à intégrer dans la réflexion actuelle.

- Sur les possibilités en terme de surface, il s'agit de les ventiler au regard du POS actuel afin de vérifier les différentes zones existantes et les potentialités offertes par le POS.

Point sur les travaux en cours

Les travaux de la RD 1092 ont commencé le 6 juin comme prévu, avec une première réunion de chantier à 8h. Une note d'information détaillée a été remise à tous les riverains : les objectifs, les moyens de réaliser cet objectif, les modalités de réalisation des travaux, et bien sûr les perturbations attendues.

La société Colas limitera la longueur de l'alternat (temps d'attente maxi 1 minute 30) jusqu'au 15 juin. La perturbation sera plus importante ensuite, car l'alternat sera plus long. Il est programmé une libération de la voirie les week-end et le soir (si possible) en fonction de la sécurité.

Le bureau Alp'Etudes contacte GEG pour faire le point sur le réseau gaz. Les travaux avec les puits perdus vont durer deux semaines. La commune a confirmé la mise en sens montant définitive à partir du 15 juin de la route de la Fontaine Ronde. Colas posera deux panneaux sens interdit ainsi que les panneaux de déviation. La mairie se chargera de l'information aux riverains. A compter du 15 juin 2011, il y a donc mise en clignotant du feu existant et mise en place d'un stop sur la rue de la Plaine.

Serge Cozzi était présent à la commission travaux de la CAPV. Il confirme que la commune doit toujours être représentée pour pouvoir soutenir ses dossiers. La commune a obtenu une subvention de 30 000 € au titre du plan de déplacements urbains pour les aménagements de sécurité du carrefour de la RD 1092 et de la route de la Fontaine Ronde.

Point sur la commission affaires scolaires

Tarifification : la commission affaires scolaires réunie le 19 juin propose de créer deux tranches supplémentaires dans la grille tarifaire : 916-1143 et 1143-1500.

Les tarifs de cantine vont augmenter de 1 %, la garderie du matin passera de 1 € à 1,10 € et la garderie du soir de 1,25 € à 1,40 €.

Règlement cantine : la commission demande également de revoir les modalités d'inscription et de désinscription au service de restauration scolaire.

Le prochain conseil d'école aura lieu jeudi 23 juin à 19h.

Point sur la commission animation

Extension du gymnase : par souci de compatibilité avec le POS, le projet d'« extension du gymnase » devient le projet de « local de rangement ». En effet par définition, un local n'est pas destiné à recevoir du public et n'est par conséquent plus soumis à une surélévation de 50-60 cm et à la pose d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Michel Tirard-Collet présente les avancées du projet. Il doit y avoir un local de rangement de 40 m² contre 25 actuellement, deux sanitaires, une terrasse, une buvette extérieure. (mais tout le matériel stocké dans la « cuisine » actuellement sera aussi transféré dans le futur local), un ou deux sanitaires, une terrasse. La buvette actuelle du club de boules sera intégrée dans ce bâtiment. L'architecte retenu est Pascal Mollard. Un budget de 120 000 € au total est prévu pour des travaux sur 2011 et début 2012.

Budget associatif : un budget de 3414 € a été alloué aux associations pour leurs dépenses d'investissement. Seules 4 associations ont exprimé leurs souhaits. Aussi, le budget couvrira-t-il prioritairement l'achat de matériel utile à tous comme 50 chaises, une machine à hot dog et une nouvelle friteuse.

Tournée Icare : le Grand Angle devient intercommunal et s'exporte hors les murs de Voiron. 3 communes ont été retenues pour accueillir le spectacle itinérant : St Geoirs en Valdaine, St Etienne de Crossey et Vourey. Notre commune accueillera donc du 11 au 17 octobre trois représentations du « Vol d'Icare » par la « Fabrique des petites utopies » ainsi qu'une soirée cabaret animée par l'écrivain Didier Daeninck.

C'est l'un des meilleurs spectacles présentés cette année par le Grand Angle, avec une troupe de professionnels de niveau national. Il s'agit d'une excellente opportunité pour la commune de Vourey d'avoir été dans les premières à bénéficier des représentations déconcentrées du Grand Angle.

Point sur la CAPV

Le maire propose de voter une motion relative à la construction du Nouvel Hôpital à Voiron. La motion est votée à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est achevé à 21h05.

Prochain conseil municipal

Prochaine réunion du conseil municipal mardi 12 juillet 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.